



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Au nom du droit à la liberté universitaire

Québec, le 23 octobre 2020 — Réunis en séance ce matin, les délégué.e.s du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) ont exprimé leur solidarité et leurs préoccupations à la suite des événements inacceptables touchant le professeur Paty (France) et la professeure Lieutenant-Duval (Université d'Ottawa).

Ce faisant,

Considérant l'assassinat du professeur Samuel Paty en France et la suspension et le harcèlement vécu, notamment sur les réseaux sociaux, par la professeure Verushka Lieutenant-Duval de l'Université d'Ottawa du fait d'avoir exercé leur métier de professeur.e;

Considérant la Recommandation de l'UNESCO de 1997* concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur;

Considérant que la convention collective SPUL-UL 2016-2020** stipule :

- le droit pour la professeure ou le professeur d'exercer ses fonctions professorales sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite et sans restriction de pensée ou d'opinion (clause 1.4.02);
- que l'Employeur applique la convention sans discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne et des dispositions pertinentes de la législation du travail (clause 1.4.05).

Le Conseil syndical du SPUL :

- exprime son appui à la professeure Lieutenant-Duval;
- manifeste son profond désaccord face à la sanction dont elle a fait l'objet;

* http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

** <https://spul.ulaval.ca/convention-collective/>

- réaffirme le caractère essentiel, pour la poursuite des missions principales de l'Université, de la liberté universitaire des professeur.e.s;
- réaffirme que l'Université est un lieu de débat, de réflexion et de discussion qui ne doit ni censurer ni pénaliser l'usage d'un terme, tout négatif puisse-t-il être, à des fins pédagogiques;
- réitère l'importance de favoriser un milieu universitaire qui est inclusif et où sont préservés le respect et la liberté de tous ses membres de s'épanouir sans être soumis à toute forme de harcèlement, y compris la cyberintimidation, notamment sur les réseaux sociaux.

Le Comité exécutif du SPUL exprime son entière solidarité à la défense du droit à la liberté universitaire et transmet, par la même occasion, ses condoléances aux proches du professeur Paty et aux collègues français éprouvés.

Source :

Alain A. Viau, président

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)

spul@spul.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-2955

Sur la toile : www.spul.ulaval.ca